

CONSEIL MUNICIPAL

2026-016

Séance du 18 février 2026

## DÉLIBÉRATION

**Objet** : Convention de collaboration dans le cadre d'une opération de solidarité

L'an deux mil vingt-six, le 18 février à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 12 février 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

**Etaient présents** : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Maïmouna CAMARA, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Elie KRIEF, Chantal AHOUNOU, Jean Jacques KRYS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjoints au Maire), Lazare BENACCOUN, Charles SOUFIR, Christian SERANOT, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, Serge SAMAMA, John BORGES, Frantz MORICE, Patricia HUCHER, Ali ABCHICHE, François-Xavier VALENTIN, Odile STANCIU (Conseillers municipaux).

**Représentés par pouvoir** :

|                    |           |                   |
|--------------------|-----------|-------------------|
| Charlotte RABIH    | pouvoir à | Elie KRIEF        |
| Sébastien Koua ANO | pouvoir à | Frantz MORICE     |
| Sylvie LAPOSTA     | pouvoir à | Jean-Jacques KRYS |
| Eric CHECCO        | pouvoir à | Manuel ALVAREZ    |
| Déborah ISRAEL     | pouvoir à | Charles SOUFIR    |
| Saadia CONTESENNE  | pouvoir à | Djamila HAMIANI   |

**Absents** : Marie-Annick DUPRE, Jocelyne MAYOL, Anissat DJOUNAID, Youri MAZOU-SACKO, Anissa MAHAMAT, René TAIEB, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, Nadine LANCLET, Patrick TOULMET

**Secrétaire de séance** :

Serge SAMAMA

---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code d'action sociale et des familles,

Considérant que la ville de Sarcelles souhaite favoriser l'aide au départ en vacances de familles Sarcelloises et d'agents municipaux,

Considérant que la Fondation « Je pars, Tu pars, Il part » a pour mission de fédérer toutes les énergies, afin de rendre les vacances accessibles à celles et ceux qui en sont exclus,

Considérant que la ville de Sarcelles a pour objectif d'aider à l'autonomisation des familles et à l'inclusion sociale,

Considérant l'intérêt de développer un partenariat avec la Fondation « Je pars, Tu pars, Il part » afin de proposer aux familles sarcelloises et agents de la collectivité des conditions d'accès aux vacances à des tarifs extrêmement privilégiés,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

**Article 1 :** Soutenir le fonds de dotation dans la réalisation du projet et d'autoriser ainsi Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de collaboration entre la ville de Sarcelles et le fonds de dotation « Je pars, Tu pars, Il part », ainsi que tous les documents afférents.

**Article 2 :** Les recettes sont prévues au budget 2026.

**Article 3 :** La participation de 60 euros par famille sera encaissée par la ville au service de la régie centrale.

Fait et délibéré en séance le 18 février 2026.

Le Maire,  
Patrick HADDAD



Le Maire de Sarcelles,

Certifie le caractère exécutoire du présent acte

Qui a été transmis au contrôle de légalité le 19.02.26

Et notifié ou publié par extrait le 19.02.26

Pour le Maire et par délégation

Le secrétaire de séance,